

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 NOVEMBRE 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le mercredi quinze novembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 09 novembre 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du Bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT

Absent excusé avec délégation de pouvoirs :

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Alain DELHOUME

Absents :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Guillaume GUERIN, Mme Sarah GENTIL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Garantie d'emprunt pour le logement social Limoges Habitat - Construction de 3 logements -
Opération Clos Fustel de Coulanges 253 à 239 rue Armand Dutreix à Limoges - Contrat de la
Caisse des Dépôts n°68261

Limoges Métropole a été sollicité par Limoges Habitat pour la garantie d'un prêt de 382 018 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à financer la construction de 3 logements – Opération Clos Fustel de Coulange – situés à Limoges.

Tout comme la commune de Limoges, la communauté d'agglomération pourrait également accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ce prêt, portant ainsi le montant total garanti pour le logement social par Limoges Métropole à 53 550 069,15 €.

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à cette requête en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 68261 que Limoges Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Bruno GENEST ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Budget assainissement : pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits sur le budget assainissement pour un montant de 95 481,17 € dont :

- créances admises en non-valeur : 62 319,24 €,
- créances éteintes : 33 161,93 €.

Le bureau communautaire se prononce favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables qui seront constatées au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et au compte 6542 « créances éteintes » sur les crédits prévus à cet effet au budget assainissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Parc d'activités du Petit Bonnefont - Cession d'une parcelle de terrain à la société ACCES LIMOUSIN ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Dans le cadre de la commercialisation du Parc d'Activités du Petit Bonnefont, la Société ACCES LIMOUSIN spécialisée dans la rénovation de l'habitat, souhaite acquérir une parcelle pour y implanter un bâtiment de 500 m² dont 100 m² de bureaux.

Cette société emploie à ce jour 9 salariés et compte se développer grâce à cette nouvelle implantation.

Le bureau communautaire accepte la candidature de la société ACCES LIMOUSIN, représenté par son gérant Gilles DELUCHE, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 296 m² située sur le Parc d'Activités du Petit Bonnefont à Saint Just le Martel et décide que cette vente interviendra moyennant la somme de 23 075 euros hors taxe, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Parc d'activités Limoges Nord - Cession d'une parcelle de terrain à la société Les Carrières de Feytiat ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

La Société les Carrières de Feytiat, spécialisée dans la production et la commercialisation de granulats est dans l'obligation de libérer l'un de ses sites situé à Limoges. Elle doit donc impérativement trouver un nouveau terrain pour faire perdurer son activité.

C'est pourquoi, en partenariat avec la SELI, un site a été proposé à cette société sur le Parc d'Activités Limoges Nord.

Le bureau communautaire accepte la candidature de la Société Les Carrières, représentée par Monsieur Alain Delanne, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 5,7 hectares présentant des contraintes techniques et topographiques importantes et décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant la somme de 400 000 euros hors taxe, à laquelle s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Parc d'activités Barthélémy Thimonnier - Cession d'une parcelle de terrain à la société EUROCOURSES ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Dans le cadre de la commercialisation du Parc d'Activités Barthélémy Thimonnier, la Société EUROCOURSES, spécialisée dans le transport de petits colis et déjà installée sur le parc depuis 1998, souhaite acquérir une parcelle mitoyenne à la sienne pour étendre son bâtiment.

Cette société emploie à ce jour 48 salariés et compte se développer grâce à cette extension.

Le bureau communautaire accepte la candidature de la Société EUROCOURSES, représentée par Messieurs Jean-Luc et Alexandre AMPHOUX, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 4 000 m² environ située sur le Parc d'Activités Barthélémy Thimonnier à Limoges et décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant la somme de 60 000 euros hors taxe conformément au tarif fixé par délibération en date du 9 février 2006, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété .

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers Flaherty, Jeff de Bruges, SPA et Beauté, Miss Coquines

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 12 septembre 2017 dernier afin d'examiner quatre nouvelles demandes d'indemnisation.

Au vu des analyses de ces dossiers et des règles de calcul définis par le conseil communautaire du 30 mars 2016, le bureau communautaire arrête le montant de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à :

- 4 676 € pour la SARL FLAHERTY, située 11 rue Ferrerie,
- 392 € pour l'EURL JEFF DE BRUGES située 16 rue du Consulat,
- 4 574 € pour l'entreprise individuelle SPA ET BEAUTE située 8 rue Gaignolle,
- 12 339 € pour la SARL MISS COQUINES située 8 rue du Clocher.

et autorise le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec l'ensemble de ces commerces dans le cadre de cette procédure à l'amiable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Année 2017 - Versement d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme Intercommunal - Avenant n°2 à la convention d'objectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Limoges Métropole en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale a pris en charge la compétence promotion du tourisme.

La signature d'une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) le 21 février 2017 a défini notamment les missions confiées à l'OTI mais aussi le montant de la subvention allouée pour l'année 2017.

Le bureau communautaire :

- donne son accord pour augmenter la participation financière allouée à l'OTI de 95 000 euros portant le montant total de la subvention pour l'année 2017 à 654 400 euros afin de prendre en compte la réalisation d'actions de promotion, communication et prospection,
- et autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'OTI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Aménagement du centre bourg d'Eyjeaux - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la commune d'Eyjeaux
- Convention entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

La commune d'Eyjeaux souhaite engager un travail de valorisation de son centre-bourg par plusieurs actions de réaménagement ;

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 228 600 euros H.T. répartis comme suit :

- ✓ 111 600 euros H.T. pour la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole ;
- ✓ 117 000 euros H.T. pour la Commune d'Eyjeaux.

Pour une bonne coordination des travaux nécessitant l'intervention de deux maîtres d'ouvrages, le bureau communautaire désigne Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique.

De plus, une partie des travaux étant réalisés sur l'emprise de la voirie départementale le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention valant permission de voirie avec le département de la Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par l'ODHAC

Afin de concourir aux enjeux de son Programme Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement avec l'Odhac pour :

- la réalisation de 16 logements, situés à Rilhac-Rancon pour un montant de 58 000 euros,
- l'acquisition/amélioration d'un logement situé à Isle pour un montant de 5 000 euros,

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Gilles BEGOUT ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par Dom'Aulim

Afin de concourir aux enjeux de son Programme Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement avec DOM'AULIM pour la réalisation :

- de 12 logements situés à Limoges pour un montant de 38 000 euros,
- de 24 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) situés à Limoges pour un montant de 88 000 euros,

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par Limoges Habitat

Afin de concourir aux enjeux de son Programme Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement avec Limoges Habitat pour la réalisation :

- de 12 logements sociaux collectifs, dont 2 adaptés, situés à Saint-Gence pour un montant de 46 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Bruno GENEST ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales
d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, créant ainsi une réelle expertise en la matière. Outre les services de Limoges Métropole, elle accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsables en intégrant des clauses sociales d'insertion dans leur commande publique.

Dans ce cadre, le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'Université de Limoges et à renouveler, pour une durée de trois ans, celles conclues avec le Point Immobilier et avec la commune de Verneuil-sur-Vienne pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Lac d'Uzurat - Conventions relatives à la restauration de la continuité écologique et portant constitution de servitudes de passage et d'aqueduc

Dans le cadre des travaux pour l'aménagement d'une dérivation de la retenue d'eau d'Uzurat, le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc pour des canalisations d'eaux pluviales, sur une bande de terrain d'une surface totale de 750 m² environ, située à Limoges avenue d'Uzurat, propriété de la ville de Limoges et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface totale de 1507 m² environ ;
- la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc sur une bande de terrain d'une surface de 260 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 565 m² environ, situés sur partie d'une parcelle de terrain appartenant à la société LMH, pour une canalisation d'eaux pluviales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2017

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain appartenant à la commune de Verneuil-sur-Vienne au profit de Limoges Métropole et constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire consenti par la commune de Verneuil-sur-Vienne au profit de Limoges Métropole, dans le cadre de l'assainissement du village de Greignac commune de Verneuil-sur-Vienne

Dans le cadre de la création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au village de Greignac sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, le bureau communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- à acquérir à l'amiable, à l'euro symbolique, une parcelle de terrain d'une surface de 1 267 m² environ, située à Verneuil-sur-Vienne, lieudit « Puy de Mallet » appartenant à la commune de Verneuil-sur-Vienne,
- et la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc de superficies 425 m² et 716 m² environ ainsi que d'un droit d'occupation temporaire de superficies 1 387 m² et 1 707 m² environ sur deux parcelles de terrain situées dans le même secteur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire -
Commune de Limoges, 32 rue Jean Baptiste Laplagne à Limoges, propriété de la Ville de
Limoges

Dans le cadre de la mise en place d'une canalisation d'eaux usées afin de desservir une zone sensible en raison de la présence de bâtiments industriels situés proche de la rivière « l'Aurence », le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 21 m² environ, et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 69 m² environ, sur partie d'une parcelle de terrain située 32 rue Jean Baptiste Laplagne à Limoges et appartenant à la Ville de Limoges,

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2017

Centre aquatique : révision et indexation de la grille tarifaire 2018

La société Vert Marine, délégataire du Centre Aquatique ayant demandé une nouvelle modification de la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2018, le bureau communautaire décide de suivre l'indexation à la hausse pour l'ensemble de la grille tarifaire et l'approuve pour 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE